

Réponse du Conseil d'arrondissement

**à la
Commission de la sécurité urbaine
et de la circulation**

**sur le
Rapport de consultation publique**

Déposée au
Conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
6 octobre 2008



Introduction

Le conseil d'arrondissement partage l'évaluation qu'a faite la Commission de la sécurité urbaine et de la circulation (CSUC) du processus de consultation. La consultation, comme le dit la Commission dans l'introduction de son rapport, « a connu un vif succès » et a résulté en une « abondante moisson d'opinions, de préoccupations et d'attentes ».

Le conseil d'arrondissement est tout aussi heureux que la Commission de constater que son initiative a été « bien accueillie par tous les participants à la consultation publique » :

L'ensemble des participants appuie le projet de doter l'arrondissement d'un plan de déplacement urbain. Une forte majorité partage également les deux objectifs et les cinq orientations proposés dans le document de consultation. La plupart des critiques formulées se traduisent par des suggestions d'amélioration ou de renforcement d'une composante ou une autre du plan, quelques fois inspirées par des expériences d'ailleurs, au Canada ou à l'étranger. Les séances thématiques organisées par l'arrondissement en collaboration avec des organismes du milieu semblent avoir été visiblement des sources importantes d'information à cet égard pour plus d'un intervenant.

Le conseil d'arrondissement souligne aussi avec plaisir le fait que « la Commission a enregistré dans les interventions et mémoires un soutien généralisé à la volonté affichée dans le document de consultation de réduire la place de l'automobile dans l'arrondissement ».

Un rappel de la démarche

L'élaboration du 1^{er} Plan de déplacement urbain (PDU) découle d'une réflexion entreprise par les élus et les résidants depuis déjà quelques années dans le cadre des Soirées du Plateau et de l'adoption du chapitre du Plateau du Plan d'urbanisme, ainsi que d'un engagement de la présente administration. Les citoyens, comme les élus, sont excédés par le nombre, la vitesse et les nuisances de la circulation, tout particulièrement celle de transit.

Plusieurs étapes viennent d'être franchies dans l'adoption du 1^{er} Plan de déplacement urbain du Plateau-Mont-Royal.

- En 2007, plus de trente groupes et intervenants ont été consultés pour circonscrire la démarche de conception du PDU.
- Le 27 février 2008, l'arrondissement a publié le *Portrait et diagnostic des déplacements* dans l'arrondissement qui concluait à l'inéquité découlant des effets négatifs engendrés par la circulation automobile, particulièrement celle de transit, et vécus par les résidants de l'arrondissement alors que ceux-ci ont un comportement exemplaire dans leurs modes de déplacement.
- En avril et mai 2008, trois organismes crédibles, ayant leur siège social localement, ont été mandatés par l'arrondissement, pour organiser trois soirées d'information et de discussion sur les transports durables, les quartiers verts et la mobilité active.
- En mai 2008, dans le cadre d'une soirée d'information publique, l'arrondissement a présenté le *Document de consultation* sur le 1^{er} PDU du Plateau-Mont-Royal.
- En juin 2008, la Commission de la sécurité urbaine et de la circulation a tenu quatre soirées de consultation pour entendre les commentaires et suggestions des résidants au sujet du Document de consultation. La Commission a reçu 43 mémoires et six commentaires écrits. Au cours des quatre séances d'audition publique, elle a aussi entendu, en sus des présentations de mémoires, six interventions orales. Son rapport a été déposé au conseil d'arrondissement le 2 septembre.

La présente réponse du conseil d'arrondissement à la Commission orientera le 1^{er} Plan de déplacement urbain de l'arrondissement.

Un accueil positif aux recommandations de la Commission

La Commission a fait 20 recommandations formelles. De ce nombre, 18 propositions sont acceptées intégralement par l'arrondissement. Les deux autres sont partiellement acceptées.

D'autres recommandations, n'ayant pas fait l'unanimité des membres, seront étudiées de façon plus détaillée (comme, par exemple, celle qui propose la tarification du stationnement sur l'ensemble du domaine public, incluant les rues locales).

Recommandation 1

La Commission recommande de mettre en priorité trois actions : la création d'un premier quartier vert, l'aménagement d'une première zone de rencontre et la considération de la démarche entreprise par le conseil d'établissement de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine (mémoire 7) comme modèle pour la sécurisation des abords des écoles du territoire et source d'inspiration pour le cadre d'aménagement de l'arrondissement à ce sujet.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Comme elle, il a été à même de constater qu'une « volonté de marquer clairement la transition » est largement partagée. Le conseil d'arrondissement reconnaît que cette notion a été insuffisamment communiquée dans le *Document de consultation* et s'engage à ce que ce soit éminemment plus clair dans le *Plan de déplacement urbain* adopté en décembre prochain.

Recommandation 2

La Commission recommande de préciser et d'enrichir davantage le concept de quartier vert dans le futur Plan de déplacement urbain (PDU) et d'y inclure au moins une rue ou des sections de rues commerçantes ainsi qu'une voie collectrice selon le modèle dit espaces civilisés. Elle incite également l'arrondissement à planifier les futurs quartiers verts avec le souci de pouvoir les étendre dans une deuxième phase ou de les compléter par des espaces civilisés.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Dès l'adoption du PDU, l'arrondissement travaillera à la mise en place du premier quartier vert dans le « village » Milton Parc (dans le quadrilatère des rues Sherbrooke Ouest et University ainsi que l'avenue des Pins et le boulevard Saint-Laurent).

L'arrondissement travaillera étroitement avec la Ville centre pour compléter et approfondir le concept de quartier vert introduit dans le Plan de transport *Réinventer Montréal*.

De plus, l'arrondissement s'associera avec les résidants, les élus locaux ainsi qu'avec le Centre d'écologie urbaine et la Ville de Montréal. Enfin, pour ce faire, un mandat de consultation et de suivi sera donné à la Commission d'aménagement urbain et du développement durable (CAUDD).

Recommandation 3

La Commission recommande à l'arrondissement d'aménager une première zone de rencontre dans un endroit où la situation créée par la circulation de transit en dehors des voies artérielles est la plus préoccupante et où un nombre important de piétons circule.

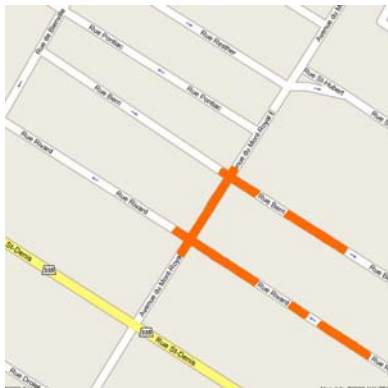
Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Sous réserve des études qui sont en cours, le conseil d'arrondissement souhaite enclencher, dès l'adoption du PDU, la mise en place de la première zone de rencontre aux abords de la station de métro Mont-Royal. En cela, le conseil s'appuie sur la recommandation de la Commission : « circulation de transit en dehors des voies artérielles » et « où un nombre important de piétons ».

Cette première zone de rencontre se fera en tenant compte de l'intermodalité des transports que l'on retrouve à cet endroit, des intersections Saint-Denis—Mont-Royal et Saint-Hubert—Mont-Royal, ainsi que de l'implantation future de la nouvelle bibliothèque et maison de la culture.

La Société de développement commercial (SDC) de l'avenue du Mont-Royal, la Société de transport de Montréal (STM), le Centre des services communautaires du Monastère, les résidents et les usagers des transports en commun seront étroitement associés à cette démarche.

Pour ce faire, la Commission de la sécurité urbaine et de la circulation (CSUC) sera mandatée pour consulter et suivre le processus.



Recommandation 4

La Commission recommande que l'arrondissement dote le plus rapidement possible les abords des écoles du territoire d'un aménagement sécuritaire et que la démarche entreprise par le conseil d'établissement de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine serve de source d'inspiration à ce sujet.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Dès l'adoption du PDU, l'arrondissement compte poursuivre et finaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation autour de l'École Paul-Bruchési. L'arrondissement a déjà débuté des travaux à cet endroit : ajout de signalisation (selon les normes du ministère des Transports) et installation de dos d'ânes allongés sur les rues Chambord et De Lanaudière. D'autres travaux d'aménagement, de signalisation et de pavoiement seront effectués en 2009 en collaboration avec le comité d'école, la direction et la Commission scolaire de Montréal (CSDM). De plus, des travaux de lutte aux îlots de chaleur qui sont en développement s'ajouteront à cette signature école.

Le projet soumis par l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine à la Commission, ainsi que celui soumis à l'arrondissement par l'école Saint-Louis-de-Gonzague, seront de ceux qui serviront de source d'inspiration.

Une évaluation des résultats sera faite après la rentrée scolaire 2009.

Recommandation 5

La Commission recommande d'ajouter des cibles et dates butoirs intermédiaires dans le cas des actions à moyen et long terme. Elle recommande également d'ajouter des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, possiblement au moment de la planification détaillée des actions qui suivra l'adoption du Plan de déplacement urbain. Elle recommande aussi d'inclure un mécanisme léger de suivi qui assurera une reddition de comptes annuelle sur le degré d'avancement de la réalisation du plan, et ce, suivant des modalités qui garantiront la plus grande diffusion possible des résultats auprès des citoyens et faciliteront la participation de ces derniers à l'exercice.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Des cibles intermédiaires seront ajoutées ainsi que des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs.

Le PDU s'échelonnera sur 15 ans : de 2009 à 2023. Les données de référence seront issues de l'enquête Origine-Destination de la STM (2005), du recensement 2006 et de l'État du vélo (2005).

Enfin, un mécanisme pour rendre compte des actions entreprises sera mis en place. En effet, l'arrondissement se propose de bonifier sa proposition de tenir un forum sur le transport durable à tous les trois ans (Action 32) pour que ceux-ci se tiennent plutôt de façon biennale.

De plus, un bilan global sera réalisé—sur la base du calendrier de publication de l'Enquête Origine-Destination de l'Agence métropolitaine de transport—à tous les quatre ans.

Recommandation 6

La Commission recommande que la volonté de redonner de façon sécuritaire une part plus équitable de l'espace public aux piétons et aux cyclistes guide principalement les choix de l'arrondissement dans la réalisation du Plan de déplacement urbain.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. C'est, implicitement, ce que comptait déjà faire l'arrondissement. Rappelons que les objectifs du PDU, tels que décrits dans le *Document de consultation*, sont :

- revoir le partage de la voie publique et de l'espace urbain pour une meilleure cohabitation et une meilleure complémentarité entre les différents modes de déplacement;
- revoir la place accordée à chaque mode de déplacement sur le territoire de l'arrondissement.

De plus, l'arrondissement profitera des projets de développements majeurs d'aménagement urbain à venir—Îlot Gabriel-Ford, secteur Saint-Viateur Est, pôle culturel—pour intégrer cette priorité aux transports actifs et collectifs.

Recommandation 7

La Commission recommande que le principe d'accessibilité universelle soit traité comme une valeur à appliquer transversalement dans toutes les actions entreprises dans le cadre du PDU.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Le principe d'accessibilité universelle sera du préambule du PDU et s'appuiera sur les politiques de la Ville de Montréal en la matière.

Recommandation 8

La Commission recommande d'inclure dans le futur PDU la liste des représentations que l'arrondissement entendra faire auprès des paliers supérieurs de gouvernement pour demander les modifications nécessaires aux lois et règlements existants, le code de sécurité routière entre autres, en vue d'assurer une meilleure reconnaissance des droits du piéton et du cycliste.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Conséquemment, ces informations feront partie intégrante du PDU et seront déposées au moment de son adoption.

Recommandation 9

De plus, la commission recommande que des représentations soient faites auprès de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et du Canadien Pacifique pour assurer que chaque point d'entrée et de sortie nord et est du quartier soit aménagé de façon conviviale et sécuritaire pour les piétons et les cyclistes, dont en particulier l'établissement de passages à niveau sécurisés sur l'emprise du CP et l'aménagement des rues et des trottoirs sous les viaducs.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. À ce titre, les deux arrondissements collaborent dans le processus de conception du Secteur Bellechasse qui visera notamment l'amélioration des liens entre les deux arrondissements dans le secteur de la rue Saint-Denis. De plus, des discussions sont en cours pour améliorer le confort des piétons et des cyclistes entre les deux arrondissements au passage de la rue Christophe-Colomb. Enfin, le conseil d'arrondissement souligne qu'il travaillera en étroite collaboration avec les trois arrondissements limitrophes (Ville-Marie, Outremont et Rosemont–La-Petite-Patrie) pour harmoniser les différents projets et éviter les effets de débordements.

Recommandation 10

La Commission recommande de produire un plan d'aménagement global de l'avenue du Mont-Royal favorisant le piéton et qui inclura les rues avoisinantes ainsi qu'une solution adéquate pour le transport en commun.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. L'arrondissement, comme la Commission, souhaite un réaménagement progressif de l'avenue du Mont-Royal. L'arrondissement s'assurera que toutes les initiatives d'aménagement s'inscriront dans une vision d'avenir, qu'elles se feront d'une façon où l'on pourra capitaliser sur une symbiose entre les actions et qu'elles tiendront compte des rues avoisinantes et des rues perpendiculaires. Les gestes posés sur l'avenue du Mont-Royal se feront aussi en collaboration avec les résidents, ainsi que les marchands et leur Société de développement commercial.

Par ailleurs, l'arrondissement n'attendra pas d'avoir en main tous les éléments de ce « plan d'aménagement global » pour mettre en place immédiatement des mesures et des aménagements qui respectent les objectifs du PDU dans des secteurs définis de l'avenue. À cet effet, on peut référer à la réponse du conseil d'arrondissement à la recommandation 2 de la Commission.

Recommandation 11

La Commission recommande de :

- *démontrer d'abord la pertinence des boucles d'autobus intra-arrondissement et de veiller à que ces dernières répondent aux deux objectifs suivants : assurer, dans un premier temps, un lien beaucoup plus fort entre les principaux axes de destination déterminés dans le cadre du Portrait et diagnostic des déplacements et les secteurs de l'arrondissement les plus éloignés de ces mêmes axes et, dans un deuxième temps, relier les différents axes entre eux, lesquels offrent des activités complémentaires;*
- *implanter une navette à très haute fréquence pour parcourir, entre les rues du Parc et d'Iberville, l'avenue du Mont-Royal qui est l'artère est-ouest la plus centrale du Plateau-Mont-Royal et qui permet d'accéder au métro Mont-Royal, à plusieurs lignes d'autobus nord-sud ainsi qu'au parc Mont-Royal, et ce, avant d'instaurer des navettes intra-arrondissement;*
- *reconnaître l'efficacité de la grille du réseau actuel d'autobus et d'augmenter simplement la fréquence des autobus sur ses lignes les plus achalandées.*

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Des études seront demandées à la STM sur les deux premiers points de la recommandation. Le conseil d'arrondissement souligne que la deuxième partie du troisième point de la recommandation devra faire l'objet de discussions avec des représentants de la STM.

Recommandation 12

La Commission recommande de démontrer la pertinence des minibus avant de leur consacrer une action.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Des études plus poussées seront faites avant d'aller de l'avant avec la proposition d'action #21 du *Document de consultation* (Offrir une desserte par minibus).

Recommandation 13

La Commission recommande :

- *d'inclure l'avenue du Mont-Royal au nombre des corridors qui seront desservis par un tramway (tel que le suggère le Plan de Transport de Montréal);*
- *d'arrimer les futures infrastructures de tramways aux autres systèmes actuels de transport en commun;*
- *d'assurer un suivi assidu de ce dossier et de faire toutes les représentations nécessaires.*

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement ne peut recevoir favorablement la première partie de la recommandation de la Commission. Le Plan de transport de la Ville ne prévoit pas, sur les quinze ans de l'échéancier du 1^{er} Plan de déplacement urbain, l'établissement d'un tramway dans le corridor de l'avenue du Mont-Royal. Sur cette période, la planification actuelle prévoit le retour du tramway à Montréal sur trois axes : boucle du centre-ville et du Vieux Montréal, avenue du Parc et chemin de la Côte-des-Neiges.

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement les deux autres points de la recommandation de la Commission. L'arrondissement fera les représentations nécessaires pour s'assurer de l'intégration du tramway Du Parc aux autres modes de transports actifs et collectifs qui desservent l'arrondissement. L'arrondissement suivra aussi de près l'ensemble du réaménagement urbain qui sera proposé sur l'avenue du Parc pour faire place à un tramway. L'arrondissement a déjà fait part de ses intentions à la Ville centre en matière de mesures de mitigation qui accompagneront le projet.

Recommandation 14

La Commission recommande d'inclure dans l'action 17 la notion de densification des activités urbaines aux abords des stations de métro de l'arrondissement et d'en faire même l'objet de plans d'aménagement d'ensemble à l'étape de la mise en œuvre.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Le conseil d'arrondissement comprend de cette recommandation que les aménagements à venir dans les abords des trois stations de métro de l'arrondissement doivent intégrer la notion de densification des activités urbaines telles commerces, lieux de travail, lieux culture et sports, placettes, zones de rencontre, etc.

Recommandation 15

La Commission recommande d'inclure dans l'action 19 l'intention d'installer des structures permettant un transfert confortable en toute saison du métro aux autobus du réseau.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. Des représentations seront faites à cet effet auprès de la STM. Le conseil fait remarquer que le nouveau plan de gestion du déneigement, annoncé le 10 septembre dernier, mentionne explicitement la volonté d'améliorer le déneigement pour favoriser le transport en commun en identifiant clairement des axes prioritaires de déneigement.

Recommandation 16

La Commission recommande de rendre plus explicites et radicales les intentions de l'arrondissement dans l'action 22 et d'augmenter sérieusement le nombre de mesures concrètes dont notamment les feux cigarettes. Plus précisément, la Commission demande d'envoyer un message clair de considérer ainsi l'idée d'augmenter plus substantiellement la fluidité des véhicules de transport en commun, surtout aux heures de pointe, sur les axes situés à proximité des stations de métro, sur les axes est-ouest et sur ceux qui comportent plusieurs intersections rapprochées ainsi qu'à proximité des intersections importantes.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. L'arrondissement fera des représentations auprès de la STM ainsi qu'auprès de la Ville de Montréal pour augmenter de façon substantielle les lignes d'autobus protégées par des mesures prioritaires (ex. : feux cigarettes). Rappelons que le *Document de consultation* mentionnait déjà que les circuits Saint-Urbain, De Lorimier, Rachel et Saint-Joseph devraient bénéficier de ces mesures.

Recommandation 17

La Commission recommande de veiller à ce que les mesures d'apaisement de la circulation prévues dans le plan n'entravent pas le passage des véhicules de transport en commun.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission.

Recommandation 18

La Commission recommande d'étudier et d'installer rapidement une indication efficace de la localisation des postes de taxis avant d'en multiplier le nombre.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission.

Recommandation 19

La Commission recommande d'optimiser la synchronisation des feux de circulation sur le réseau artériel de façon à assurer une fluidité lente et d'installer si nécessaire à cette fin des feux de circulation intermédiaires.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la recommandation de la Commission. L'arrondissement fera des représentations auprès de la Ville centre - qui est responsable à la fois des artères et des feux de circulation - pour que cette recommandation soit mise en application.

Recommandation 20

La Commission recommande d'adopter les heures de livraison des marchandises proposées dans le document de consultation, mais d'assouplir l'application de la fin de la période de livraison pour permettre la flexibilité nécessaire à l'adaptation des parcours de livraison planifiés à l'échelle métropolitaine, et également de faire appliquer le règlement interdisant le ramassage des déchets par des compagnies privées entre 2 h et h.

Réponse du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement ne peut recevoir favorablement la première partie de la recommandation de la Commission portant sur les heures de livraison car l'idée « d'assouplir l'application de la fin de la période de livraison pour permettre la flexibilité nécessaire à l'adaptation des parcours de livraison planifiés à l'échelle métropolitaine » dénaturerait la proposition de base.

Rappelons que l'arrondissement propose d'adopter un règlement interdisant la livraison commerciale à l'extérieur de la période de 7 h à 11 h le matin et imposant aussi des limites à la taille des camions pouvant utiliser les rues du Plateau (nombre d'essieux, longueur totale, etc.).

Le conseil d'arrondissement reçoit favorablement la deuxième partie de la recommandation de la Commission portant sur le ramassage des déchets et s'assurera de son respect.